IRISBUS

Description du véhicule SFR210

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
Porte E –1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale :MAGELYS HD
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : TCP
0.7 Type : SFR210
Variante(s) : /
Version(s) : 6X – 7X
Version 6X = carrosserie surélevée HD avec une longueur 12,254m
Version 7X = carrosserie surélevée HD avec une longueur 12,819m
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 28 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues arrières jumelées.
Jantes acier ; ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indice de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ J (100 km/h)

1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: 22 500
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 500
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant : 2,068 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium) en version 6X et 7X
2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou : 1,833 (jante aluminium).
2.8 Empattement : 6,321 en version 6X - 6,886 en version 7X

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT-

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)	Versions 6X	et 7X
2.9.0 Total	12 605	12 605
2.9.1 Sur essieu 1 :	4 105	4 105
2.9.2 Sur essieu 2 :	8 500	8 500
2.10 Porte-à-faux avant :	2,619	2,619
2.11 Porte-à-faux arrière :		
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,314	3,314
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	/	/
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires	3,314	3,314
2.12 Longueur hors-tout :	12,254	12,819
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGE -

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche ces poids varient en fonction des options et des aménagements	Versions 6X	et 7X
2.9.0 Total	13 295	13 888
2.9.1 Sur essieu 1 :	4 545	4 843
2.9.2 Sur essieu 2 :	8 750	9 045
2.10 Porte-à-faux avant :	2,619	2,619
2.11 Porte-à-faux arrière :		
2.11.1 sans ferrure ni accessoire :	3,314	3,314
2.11.2 avec ferrure et accessoires :	3,314	3,314
2.12 Longueur hors-tout :	12,254	12,819
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
- Augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi admissible de l' ensemble (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100kg ou 300kg.
Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F3AE3682----------
3.1.1 Marque : IVECO ou IVECO MOTORS
3.1.2 Marquage moteur : F3AE3682----------
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement: Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continuous Regeneration Trap) : système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCRT
F3AE3682A*R	X	
F3AE3682A*S	X	
F3AE3682A*U		X
F3AE3682C*R	X	
F3AE3682C*S	X	
F3AE3682C*U		X

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 verticales, en ligne
3.4 Cylindrée : 10 308
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1

	F3AE3682C*- -	F3AE3682A*- -
3.6 Puissance maximale (kW) :	279	331
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 100	2 100
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	160	210
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 000	1 050
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2 280± 50	2 280± 50

3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant :
Un réservoir

	de série	en option
3.12.1 Emplacement	en avant de l'essieu 1	en avant de l'essieu 1
3.12.2 Capacité	420 litres	480 litres
3.12.3 Matériaux	plastique	plastique

3.12.4 Réservoir d'urée

	de série
3.12.4.1 Emplacement	à l'arrière droit
3.12.4.2 Capacité	60 litres
3.12.4.3 Matériaux	plastique

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur: Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

	F3AE3682C*- -	F3AE3682A*- -
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :		
- avec boîtes I ; II	88	88
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1 575	1 575

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale :

0555*0651C avec moteur F3AE3682A*R(#) ou moteur F3AE3682C*R(#)
0555*0651G avec moteur F3AE3682A*S(#) ou moteur F3AE3682C*S(#)
0555*0651K avec moteur F3AE3682A*U(#) ou moteur F3AE3682C*U(#)

(#) : A, B, C, D, E = désignation particulière pour identifier les moteurs sans limiteur de couple ne pouvant équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601),
boîte II mécanique à 12 rapports + 1 M. AR. (ZF 12AS2301).
4.1.1 Emplacement du levier de commande: levier au plancher ou sélection sur pupitre + impulsion par comodo au volant.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
295 / 80 R 22.5 (3 181).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 12/37 (1/3,08) pour la boîte I et avec couple 11/37 (1/3,36) pour la boîte II

Boîte I : ZF 6S1600 ou ZF 6S1601

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72			1 / 23,8	8,02
2 ème	1 / 4,42	1/3,08 (12x37)	1	1 / 13,63	14
3 ème	1 / 2,66			1 / 8,2	23,27
4 ème	1 / 1,79	ou		1 / 5,5	34,58
5 ème	1 / 1,28			1 / 3,95	48,36
6 ème	1 / 1	1/3,36 (11x37)	1	1 / 3,08	61,9
AR	1 / 7,10			1 / 21,89	8,72

Boîte II : ZF 12AS2301

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 12,326	1 / 3,36(11x37)	1	1 / 41,46	4,6
2 ème	1 / 9,59			1 / 32,26	5,92
3 ème	1 / 7,435			1 / 25	7,63
4 ème	1 / 5,784			1 / 19,45	9,81
5 ème	1 / 4,565			1 /15,355	12,43
6 ème	1 / 3,552			1 / 11,95	15,97
7 ème	1 / 2,7			1 / 9,08	21,01
8 ème	1/ 2,101			1 / 7,067	27
9 ème	1/ 1,629			1/ 5,48	34,83
10 ème	1/ 1,267			1/ 4,26	44,78
11 ème	1			3,36	56,74
12 ème	1 / 0,778			1 / 2,62	72,93
AR	1 / 11,413			1 / 38,39	4,97

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 170 Km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice et montage d'un système électronique de régulation (ELF/ELC)
5.2 Arrière :
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice et montage d'un système électronique de régulation (ELF/ELC).
5.3 Essieux relevables ou délestables : /
5.4 Suspension spécifique: possibilité d'abaissement ou de réhausse du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord. L'abaissement ne fonctionne qu'à l'arrêt et la réhausse revient automatiquement en position normale en circulation

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 21,5 en version 6X et 23 en version 7X

7 FREINAGE

7.1 Frein de service :
A commande pneumatique : à double circuit pneumatique agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
A commande électrique « EBS » système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :
- 2 circuits indépendant entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les freins de l'essieu 1 et les freins de l'essieu 2
- 1 circuit de commande électropneumatique superposé aux circuits pneumatiques

7.2 Répartiteur de freinage : non avec l'EBS fonction gérée électroniquement pour les deux essieux.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, de catégorie 1
à commande électrique « EBS » : fonction intégrée au système de freinage électropneumatique à gestion électronique
7.2.2 Dispositif anti-patinage (ASR).
7.2.3 Contrôle de trajectoire (ESP)
7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30+15 litres pour circuit AR,
servitudes: 1 de 30 litres+ 1 de 15 litres avec la boîte Astronic ; en option : 1 de 15 litres pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges ou jaunes sur planche de bord.
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur et du système électronisé
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2 Frein de secours : à disques
7.8.3 Frein de stationnement : à disques
7.9 Ralentisseur :
- Frein moteur par décompression= de série
- Ralentisseur électrique ou hydraulique en option

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : - Ralentisseur électrique ou hydraulique en option
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
- Frein moteur par décompression

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar
2 cas possible pour la position de la porte milieu :
Version 6X Cas porte 1 : l'axe de la porte milieu à 4023.5 de l'axe de l'essieu 1
Cas porte 2 : l'axe de la porte milieu à 4398.5 de l'axe de l'essieu 1
Version 7X Cas porte 1 : l'axe de la porte milieu à 4661 de l'axe de l'essieu 1
Cas porte 2 : l'axe de la porte milieu à 5116 de l'axe de l'essieu 1

8.1.2 Aménagements particuliers : en option,
- Cabine toilette(*)
- Couchette chauffeur avec cas porte 1 (rappel : utilisable uniquement véhicule à l'arrêt) (*)
- Roue de secours (*)
- Aspirateur intégré (*)
- Rack à bagages (*)
- Une ou plusieurs tables démontables avec dans l'espace réservé 2 sièges face à la route et 2 sièges dos à la route(*)

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)						
Version	Type de 2ème porte	position	option	SOUTES nombre	SOUTES emplacement	SOUTES volume
6X	Médiane simple	Cas 1	sans	1	AV essieu 2	8,8
		Cas 2	sans			8,8
7X	Médiane simple	Cas 1	sans	1	AV essieu 2	9,9
		Cas 2	sans			9,9

Options pouvant diminuer le volume des soutes
- Cabine toilette = - 1,6 m³
- Couchette chauffeur = - 2 m³
- Aspirateur intégré = - 0,33 m³

ces options sont combinables entre elles

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature :
caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, assuré par la nature des matériaux utilisés
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES							
Version	Type de 2ème porte	Position de la 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur et convoyeur Maxi	Nombre de pl. assises y compris conducteur et convoyeur Mini	Nombre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places Maxi	Nombre total de places Mini
6X	Médiane M ou S	Cas porte 1	55	40	/	55	40
		Cas porte 2	57	40	/	57	40
7X	Médiane M ou S	Cas porte 1	59	40	/	59	40
		Cas porte 2	61	40	/	61	40

8.3.2 Places debout : en option, ce véhicule est susceptible d'avoir des places debout (avec typologie des sièges adaptée)
8.3.3 Surface S0 = 21 m2 en version 6X - et 22 m2 en version 7X
8.4 Sièges :
8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES 2 places Maxi	2 places Mini	4 ou 5 places
6X	médiane M ou S	25	17	1
7X	Médiane M ou S	27	17	1

8.4.2 Équipements particuliers :
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.
Siège de convoyeur: équipé d'une ceinture de sécurité 3 points
Dans le cas de l'installation :
- de tables de jeux, les sièges concernés faisant face à la route sont équipés de ceintures de sécurité 3 points et les sièges dos à la route sont équipés de ceinture de sécurité 2 points.
- de rack à bagages, impose des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

Sièges décalables : non.
Sièges basculables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.
8.5 Portes :
8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales À l'avant Côté gauche	À l'avant Côté droit	Médiane Côté gauche	Médiane Côté droit	À l'arrière Côté gauche	À l'arrière Côté droit	Porte sur la face arrière
6X	/	1 M	/	1 M ou S	/	/	/
7X	/	1 M	/	1 M ou S	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé et à distance, en option à commande centralisée
8.5.3.1. Porte de service : M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.2 Porte de dégagement : néant.
8.5.3.3 Porte de secours : S, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.4 Autre porte : néant.
8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, S	Louvoyante

Les portes sont équipées:
- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière ou	Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
6X	7	2	7	2	1	1 ou 2
7X	7	2	7	2	1	1 ou 2

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres et trappes : marteaux-pics liés au véhicule.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 feux à source lumineuse à décharge, incorporés avec les feux de croisement avec dispositif de nettoyage des projecteurs obligatoire

9.2 Feux de croisement : 2, incorporés avec les feux de route.

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 indépendants.

9.3.2 latéraux : 6 sur chaque face, incorporés aux catadioptres latéraux.

9.4 Feux de position arrière : 2, indépendants (feux rouges arrière).

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 indépendants.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 indépendants.

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2 indépendants.

9.8.3 Latéraux : 6 sur chaque face, incorporés aux feux de position.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2 indépendants.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : non

9.11.2 Arrière : 2 indépendants

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2.

9.14 Feux spéciaux : en partie haute de la face arrière :

9.14.1 indicateur de changement de direction : 2 (incorporés avec les feux de positon)

9.14.2 feux stop : 2 (incorporés avec les feux de positon)

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 1 rétroviseur extérieur de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M
1 rétroviseur intérieur de surveillance avec porte médiane S

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : chauffage autonome alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non)

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : face AV côté D derrière la calandre

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : face AV côté D derrière la calandre.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	2	1	0	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur				Descripteur						(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	2	1	0	0	0	0	0	1	3	1

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute coté droit.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1,Rue des combats du 24 Août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale M3,
- genre TCP
- marque IRISBUS,
- type SFR210, versions 6X – 7X

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Cette extension est motivée par l'introduction d'aménagements particuliers en option, rack à bagages et tables avec mise à jour des fourchettes d'aménagement.

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises (véhicule à nombre de places variable) : en version 6X = 55 ou 57 et en version 7X = 59 ou 61

fait à LYON, le 30 juin 2009
l'attaché à la division des contrôles techniques
ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L-0003-08-01**
fait à LYON, le 30 juin 2009
pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
et par délégation
l'attaché à la division des contrôles techniques
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Jean-luc PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, constructeur certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque: IRISBUS

(D.2) Type Variante Version — Type: SFR 210 / Variante: / Version: ~~6X~~ - 7X (1)

(D.3) Dénomination commerciale MAGELYS HD

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2): VNESFR210000000153

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 19 500

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): ~~18 000~~ ou 19 100 ou ~~19 300~~ (3)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): ~~22 500~~ ou 22 600 ou ~~22800~~ (3)

(G) Masse en service (G1 +75) (Kg) (2): 14190

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2): 14115

(J) Catégorie internationale : M3

(J.1) Genre national : T.C.P.

(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : CAR

(K) Numéro de la réception par type : L-0003-08-01

(P.1) Cylindrée (cm³): 10 308

(P.2) Puissance nette maximale (kW) : ~~279~~ ou 331 (1)

(P.3) Source d'énergie : G.O

(P.6) Puissance administrative (CV) : 28

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) , véhicule à nombre de places variable : en version 6X= 55 ou 57 et en version 7X = 59 ou 61

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : 88

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 575

(V.7) CO_2 : /

(V.9) Classe environnementale : (1)

~~0555*0651G avec moteur F3AE3682A*R ou moteur F3AE3682C*R~~

0555*0651G avec moteur F3AE3682A*S ou moteur F3AE3682C*S

~~0555*0651K avec moteur F3AE3682A*U ou moteur F3AE3682C*U~~

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

Fait à, Le 16 FEV. 2010

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 19 300 Kg et d'un PTRA de 22 600 Kg
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique admet un PTAC de 19 100 kg et d'un PTRA de 22 600 kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :-d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0003-08-01 du 30/06/2009)

Je soussigné, IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids) Oui

D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "FN82-40", d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du poids ~~Oui~~ Non

D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration de poids (*) Oui ~~Non~~

b) D'un limiteur de vitesse à 100 km/h

c) D'un système de freinage électronisé (EBS) Oui

d) Du contrôle de trajectoire (ESP) Oui

e) D'un chauffage autonome type SPHEROS Thermo 300 Oui

f) D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite Oui

g) D'un rack à bagages, imposant des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci (*) Oui Non

h) D'une ou de plusieurs tables de jeux imposant des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci (*) ~~Oui~~ Non

i) D'un limiteur de couple de 40% (voir point 3.24 de la notice descriptive) (*) Oui ~~Non~~

j) Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur et le convoyeur) 59

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute. (Voir point 7.1.1 de la notice descriptive - Freinage)

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :
- 2005/55*2006/51C (Euro4) avec moteurs F3AE3682A*R et C*R
- 2005/55*2006/51G (Niveau Euro5) avec moteurs F3AE3682A*S et C*S
- 2005/55*2006/51K (Niveau EEV) avec moteurs F3AE3682A*U et C*U

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le : 16 FEV. 2010

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON